

15 mar 2005 -01:00

Adhésion de la Belgique à la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research »

Le Ministre des Affaires étrangères, Karel DE GUCHT, annonce la décision prise par le Conférence Interministérielle de Politique Etrangère de ce jour, par le gouvernement fédéral et les trois Communautés, de présenter la candidature de la Belgique comme membre de la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research ».

Le Ministre des Affaires étrangères, Karel DE GUCHT, annonce la décision prise par le Conférence Interministérielle de Politique Etrangère de ce jour, par le gouvernement fédéral et les trois Communautés, de présenter la candidature de la Belgique comme membre de la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research ».

Bruxelles, le 15.3.2005 Adhésion de la Belgique à la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research » Le Ministre des Affaires étrangères, Karel DE GUCHT, annonce la décision prise par le Conférence Interministérielle de Politique Etrangère de ce jour, par le gouvernement fédéral et les trois Communautés, de présenter la candidature de la Belgique comme membre de la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research ». Le Groupe d'action a été créé en 1998 sur l'initiative du Premier Ministre suédois Göran Persson. Il a pour objectif d'encourager les activités sur l'éducation, le souvenir et la recherche concernant la Shoah, tant dans les Etats membres que dans d'autres pays partenaires. Les Etats membres s'engagent à respecter la Déclaration du Forum International de Stockholm sur l'Holocauste adoptée en 2000, ainsi qu'à mettre en œuvre des politiques et des programmes nationaux d'éducation, de commémoration et de recherche sur la Shoah. En adhérant au Groupe d'action, la Belgique confirme son engagement dans le travail de Mémoire ainsi que le rôle essentiel qu'il joue dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Le Groupe d'action permettra à la Belgique de bénéficier notamment de la mise en réseau de chercheurs et d'enseignants ainsi que d'échanges de bonnes pratiques. Le Groupe d'action compte actuellement 20 Etats membres : Argentine, Autriche, République tchèque, Danemark, France, Allemagne, Hongrie, Israël, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be